



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 17049

Texte de la question

Mme Ségolène Neuville attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur les difficultés que connaissent actuellement les radios associatives face à la menace de disparition du groupement d'intérêt public Epra (Échanges et productions radiophoniques). À ce jour, l'EPRA regroupe 171 radios associatives. En Languedoc-Roussillon, 11 radios participent à ce dispositif. Créée en 1992 par le ministère des affaires sociales, la banque de programme Échanges et productions radiophoniques est unique en France et en Europe. Cet outil permet l'échange et la production radiophonique de 170 stations locales réparties sur l'ensemble du territoire. Depuis vingt ans, ce réseau d'information valorise l'expression des populations des quartiers populaires, lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations. Or l'Epra semble aujourd'hui menacée de disparition. En effet, depuis sept mois, le groupement d'intérêt public n'a plus de président. Depuis ce début d'année 2012, le GIP Epra n'a plus de budget d'activité et, donc, n'est plus en mesure d'acheter des programmes aux radios. Depuis le mois d'avril 2011, le conseil d'administration n'a plus été convoqué et il est systématiquement ajourné *sine die*. Pourtant, en juillet 2011, la convention du GIP Epra a été prorogée jusqu'en décembre 2012 par les mêmes qui le mettent en danger aujourd'hui. Le GIP est soumis à des arbitrages ministériels, du ministère de la ville en particulier, qui ne prennent pas en compte les préoccupations et le travail des radios associatives sur le terrain ainsi que la pérennité du GIP. Cette forme de lien social entre le public et les personnes les plus précaires de notre pays est par conséquent menacée, comme les 200 emplois de journalistes que ces radios emploient partout en France. Elle demande quelles initiatives le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme aux difficultés de l'EPRA et, *de facto*, à celles des radios associatives qui en dépendent.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention toute particulière à la politique d'échange et de diffusion de programmes radiophoniques, depuis la création du groupement d'intérêt public Échanges et productions radiophoniques (EPRA). Le ministère de la culture et de la communication s'est d'ailleurs tout particulièrement investi dans le projet de numérisation des archives de l'EPRA. Il connaît, par ailleurs, le fort attachement des radios associatives à cet outil qui achète des émissions produites par les radios adhérentes qui les diffusent sur l'ensemble du territoire national. Cette mutualisation permet d'enrichir les grilles des radios avec des programmes de qualité sur des thématiques chères au ministère, telles que la politique de la ville, l'immigration, le dialogue interculturel, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Pourtant, aujourd'hui les missions de l'EPRA sont compromises en raison d'importantes difficultés financières du fait que son principal financeur, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), ait recentré son action sur d'autres interventions prioritaires au titre de la politique de la ville. En l'absence d'autres sources de financement, la dissolution du GIP EPRA a été envisagée. Toutefois, l'assemblée générale du GIP a adopté le 21 décembre 2012 une délibération portant renouvellement du groupement jusqu'au 31 décembre 2013, afin de permettre un examen attentif de la situation des agents qu'il emploie et de la résolution d'autres problèmes tels que celui des archives radiophoniques au cas où la structure ne pourrait être maintenue. En parallèle, une

mission a été confiée à Monsieur Jérôme Bouvier, par ailleurs médiateur de Radio-France, sur l'évolution du soutien public aux radios associatives qui mènent des actions en faveur des quartiers de la politique de la ville et de l'intégration, la constitution et l'organisation d'une mise en réseau de ces radios et la gestion des archives radiophoniques de l'EPRA. Une nouvelle assemblée générale se tiendra le 30 juin 2013 au plus tard pour se prononcer sur le rapport issu de cette réflexion.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Neuville](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17049

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1214

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3845